

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-03-04-2025-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 03 avril 2025

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 06 mars 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 06 mars 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis Favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

35 votants : 35 pour
 0 contre
 0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 03/04/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/05/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 06/03/2025

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 32 présents et représentés + 1 voix consultative le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	-	1
Directrice du CROUS ou son représentant	MAUMONT Claire	-	1
BLOCH	Béatrice	-	1
DESESSARD	Laurent	-	1
ESPECEL	Catherine	-	1
GIL	Sandrine	-	1
PERRAUD	Estelle	-	1
PIMBERT	Agnés	-	1
SARROUILHE	Denis	-	1
VANDEBROUCK	Clarisse	-	1
ALAYRANGUES	Sylvie	-	1
BEAUCHET	Romain	-	1
LAMPROU	Effrosyni	-	1
RIDEAU	Frédéric	SCATTOLIN Anne	2
VIGIER	Fabrice	-	1
DELOUVEE	Isabelle	-	1
DUFRONT	Isabelle	-	1
GONZALES	Sébastien	-	1
MELLOUKI	Zakariae	-	1
CHAILLOT	Mathias	-	1
CHARLES	Stella	JOUANNEAU Mathis	2
DARIDAN	Jeanne	EDOUARD Lyvia	2
FORTE	Lauriane	-	1
MINGOT	Eliott	-	1
MOGUEN	Jildaz	TRIPONEL Dorian	2
		GOURDON Noémie	
		BLOUQUIT	3
PECYNA	Mikael	Eugeneson	
CARDINEAU	Leny	-	1
Total général			33

Total Général : 33 voix, dont la voix consultative du CROUS

Ordre du jour :

- 1- **Informations générales** ;
- 2- **Pour délibération de la CFVU** : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 23 janvier 2025 ;
- 3- **Présentation du Pôle Vie de Campus** ;
- 4- **Quart d'heure étudiant** ;
- 5- **Présentation du calendrier de l'offre de formation nationale** ;
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Election de quatre élu(e)s étudiant(e)s membres de la CFVU au conseil du service de santé étudiante.
- 7- **Pour délibération de la CFVU** : Liste des formations locales 2025-2026 ;
- 8- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Droits d'inscription 2025-2026 pour les auditeurs libres.

La séance commence à 15h05

Lydie ANCELOT énumère les 6 procurations reçues. Elle précise qu'avec 33 élus présents ou représentés, dont la représentante du CROUS Poitou-Charentes, avec voix consultative le quorum est atteint.

En préambule, **Lydie ANCELOT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

1- **Informations générales** ;

Lydie ANCELOT évoque 4 points à l'ordre du jour des informations générales.

1. Elle remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de la journée portes ouvertes, pour laquelle près de 14 000 visiteurs ont pu prendre des informations concernant les formations, les services proposés aux étudiants et étudiantes sur les différents campus.
2. **Lydie ANCELOT** fait un retour sur une réunion avec l'IRTS. Elle indique que, suite à la prise de parole lors d'une précédente CFVU, lors du quart d'heure étudiant relatif au partenariat entre l'Université de Poitiers et l'IRTS, elle a rencontré la direction de l'IRTS.
Les services de l'université travaillent actuellement en étroite collaboration avec l'IRTS pour favoriser le développement de la vie étudiante au sein de l'établissement. Cette réunion a permis de présenter les services universitaires accessibles aux étudiants de l'IRTS et de mettre en place de nouveaux moyens de communication afin de garantir une meilleure diffusion de ces informations.
Plusieurs actions seront prochainement mises en place, notamment grâce à la CVEC, comme l'installation de distributeurs de protections hygiéniques dans les locaux de l'IRTS.
3. Un point vie étudiante est également réalisé par **Sybille LAJUS** :
 - **Point sur la campagne « valorisation de l'engagement étudiant »**
La campagne de pré-candidatures de valorisation de l'engagement étudiant débutée en octobre s'est clôturée le 26 janvier 2025= 1 349 pré-candidatures, dont 1 309 éligibles.

- 6 mars, 20h30, MDE : représentation théâtrale *Gisèle Halimi, défendre !*, Théâtre de l'ouvrage ; en lien avec la mission ÉGALITÉ, pour la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars
- 13 mars, à 16h : rendez-vous de la mission Temps consacré aux étudiant-es aidant-es
Objectif : Visibiliser ce public à besoins particuliers encore mal identifié à l'UP
Programme : témoignages étudiants ; présentation du programme de recherche JAID (Jeunes AIDants) par Aurélie UNTAS, professeure, directrice du laboratoire Psychopathologie et Processus de Santé de l'université Paris-Cité ; table ronde avec Claire MAUMONT pour le guichet social unique, Romain QUESNEL (coprésident du réseau national de Vie étudiante), Aurore SEURON (Maison des Entraidants de la Vienne) et Aurélie UNTAS.
- Printemps durable du 10 au 27 mars : reflet du dynamisme de la vie associative
17 mars, 20h30 *Beauté fatale*, La compagnie fictive, avec la mission Égalité ; à noter que la metteuse en scène est artiste associée du Méta, qui programmera la première de sa prochaine création en 2025-2026 ; possibilité de suivi intéressant pour le parcours d'une jeune artiste
27 mars, 20h30, Campus sonore : concert-BD *Algues vertes duo* par Mhemotechnic et Poing, suivi d'un bord plateau pour revenir sur la thématique du spectacle notamment
- Créa'midi avec la maison d'édition *Les Grandes Personnes* (auteur-illustrateur Dominique EHRHARD et éditrice Sabine LOUALI)
- Atelier podcast en lien avec le festival À Corps « Parler la danse » : action.culturelle@univ-poitiers.fr pour informations et inscriptions

Agnès PIMBERT précise que des événements sont également organisés sur le campus de Niort.

Sybille LAJUS confirme et indique qu'un travail est fait en étroite collaboration avec le service vie de campus de Niort.

Lydie ANCELOT confirme également qu'à l'avenir, le temps dédié à la vie universitaire à la CFVU porte également, le cas échéant, sur les actualités des différents campus.

4. **Lydie ANCELOT** présente également les arrêtés relatifs aux calendriers de candidatures LP et hors droit à la poursuite d'études pour l'année universitaire 2025-2026. Ces arrêtés ont été travaillés avec les assesseurs à la pédagogie et ont fait l'objet d'une signature par la présidente de l'université.

2- Pour délibération : Approbation du compte rendu de la CFVU du 23 janvier 2025 ;

Lydie ANCELOT laisse la parole aux élus afin de savoir si des propositions de modifications du compte-rendu de la CFVU du 23 janvier sont souhaitées

Sylvie ALAYRANGUES précise que son intervention sur la licence professionnelle, va au-delà du « grade », elle portait plutôt sur la dénomination « ingénieur » accolée à ces écoles.

Laurent DESESSARD indique qu'il n'est pas mentionné dans la liste des personnes présentes ou représentés.

Lydie ANCELOT propose de voter le CR en incluant ces modifications.

Délibération n° CFVU 20250306 01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 23 janvier 2025 ;

Le compte-rendu est approuvé.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 32

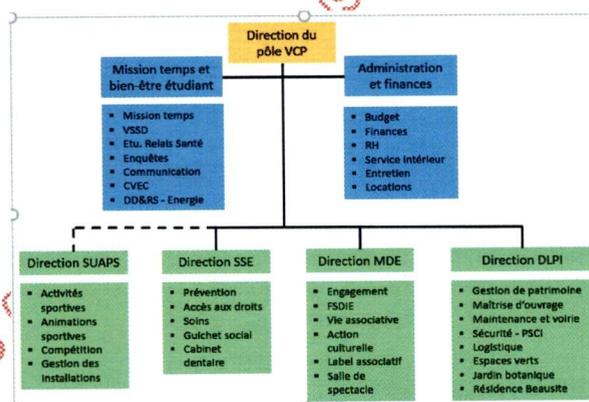
Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

3- Présentation du pôle Vie de campus ;

Afin de permettre aux élus de la CFVU d'obtenir des informations sur les différents pôles et services qui sont en lien avec la CFVU, Lydie ANCELOT laisse la parole à Lionel VINOIR pour la présentation du pôle vie de campus. Un rappel historique du pôle est réalisé, celui-ci débutant en 2018 avec une mise en place effective du pôle en septembre 2019. Lionel VINOIR mentionne que les missions du Pôle vie de campus sont tournées vers le DD&RS et la vie étudiante, avec 4 services : la DLPI, le SUAPS, la MDE et le SSE. L'organisation du pôle est également présentée. Elle s'articule autour de services mutualisés et de directions métiers (cf schéma ci-dessous).



Catherine ESPECEL indique qu'au niveau de la partie logistique, cela n'est pas satisfaisant puisque tous les ans revient la problématique de chauffage dans certains bâtiments. Notamment le B7 et actuellement le B24.

Lionel VINOIR précise qu'il est compliqué de gérer cette problématique puisque c'est une entreprise privée qui est mandatée. Il rajoute qu'il est conscient que cette période de réglage puisse entraîner des désagréments. Il soulève une question de priorité dans le réglage du chauffage. Il indique que dans la globalité, cela ne concerne que 5% de la saison de chauffe et précise également que le B7 est un des bâtiments qui n'est pas réhabilité.

Catherine ESPECEL entend cette explication, mais insiste sur le fait que certains bâtiments sont vraiment problématiques.

4- Quart d'heure étudiants ;

La parole est laissée aux étudiants et étudiantes dans le cadre du quart d'heure étudiants.

Mathias CHAILLOT souhaite faire un point sur la mise en place du congé menstruel. Il demande s'il est possible de fixer une date pour une prochaine réunion, afin d'avancer sur ce sujet et d'assurer la mise en place de ce congé pour la rentrée 2025.

Sybille LAJUS confirme qu'une nouvelle réunion est bien prévue prochainement. Elle précise toutefois qu'il est nécessaire de tester un outil permettant de garantir la faisabilité du dispositif.

Concernant la mobilisation en cours, **Stella CHARLES** insiste sur l'importance de recontextualiser la situation. Elle rappelle que depuis un mois, étudiants, vacataires, enseignants et agents se mobilisent au sein de l'université et à l'échelle nationale contre les coupes budgétaires affectant l'enseignement supérieur et la recherche.

Elle revient également sur le blocage du bâtiment A3 qui a eu lieu mardi, soulignant que cela a permis d'échanger sur les solutions envisageables. Consciente de la complexité de la situation, elle souligne néanmoins l'importance d'assurer la continuité des enseignements. Elle rappelle que certains enseignants ont tenté de proposer des cours en visioconférence, engendrant ainsi une rupture d'égalité entre les étudiants. Elle demande que soit soumis au vote du Conseil d'Administration la suspension de l'assiduité.

Laurianne FORTE ajoute que, dans le contexte actuel, les étudiants sont submergés par un flux important d'informations, ce qui génère un stress supplémentaire. Elle salue les mesures mises en place par l'université et rappelle que l'AFEP défend le principe d'un dialogue avec les instances universitaires. Elle insiste sur le fait que chacun doit pouvoir exercer son droit à manifester, tout comme ceux qui souhaitent poursuivre leurs études doivent pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

Béatrice BLOCH demande à la CFVU de prendre position en votant un texte admettant qu'il n'est pas possible de contrôler l'assiduité de manière égalitaire.

Lydie ANCELOT précise que cette demande dépasse le cadre du quart d'heure étudiant et de la CFVU.

Stella CHARLES revient sur l'intervention de **Laurianne FORTE**, et précise que, lors des manifestations, des « *savoirs enragés* » sont mis en place. Ce terme, adopté par les manifestants, désigne l'organisation d'enseignements en lien avec les mobilisations. Plusieurs sessions de *savoirs enragés* ont ainsi été organisées sur des thématiques variées, telles que la cyberculture, l'étude de musique en langues étrangères, etc.

Mikael PECYNA précise que le rôle des élus étudiants est de représenter tous les étudiants, dont les étudiants qui n'ont pas accès à leur cours actuellement. Il explique que la réalité est que beaucoup d'étudiants ont peur de cette situation, notamment les étudiants en troisième année de licence qui candidatent en master en fin d'année.

Lydie ANCELOT souligne auprès des étudiants qu'ils ont raison de se saisir de ce moment d'échange. Elle rappelle que, dès décembre, des courriers ont été envoyés à la communauté, des motions votées en Conseil d'Administration, des rencontres organisées.. L'université s'est également positionnée au niveau national en rejoignant l'action *Universités en danger*. Elle précise que la présidente, ainsi que les directions de composantes, sont pleinement impliquées, témoignant d'une réelle prise de conscience sur les problématiques soulevées.

Concernant les MCC, elle rappelle qu'elles ont été votées en CFVU en avril 2024 et ne peuvent être modifiées en cours d'année universitaire. Elle insiste sur la distinction entre les MCC et les dispenses d'assiduité, elles aussi soumises à un cadre réglementaire. La question de la levée globale de l'assiduité a déjà fait l'objet de discussions, la présidente s'étant clairement exprimée sur ce sujet considérant que cela remettrait en cause la valeur des diplômes.

Enfin, **Lydie ANCELOT** invite à garder en tête les prérogatives de la CFVU : le contexte global rappelé au cours des échanges dépasse les prérogatives de la CFVU.

Mathis CHAILLOT revient sur la dispense d'assiduité générale, et plus précisément celle en SHA qui a été votée en conseil d'UFR, il se demande comment il est possible de revenir sur une décision prise démocratiquement.

Béatrice BLOCH demande à la présidente de laisser le conseil d'UFR libre de sa décision. Elle explique que dans la pratique, certains collègues vont pénaliser les étudiants, pour l'obtention des bourses et ainsi créer des inégalités entre les étudiants. Elle demande donc d'aller plus loin que la bienveillance, et précise qu'il n'y a pas de possibilité matérielle de contrôler l'assiduité et demande à tous les enseignants de ne pas pénaliser les étudiants sur l'assiduité.

Stella CHARLES indique que si rien n'est fait maintenant, il deviendra un privilège de rentrer à l'université.

Lydie ANCELOT précise que l'importance et les impacts de cette mobilisation ne sont pas remis en cause mais que la mobilisation de l'université est seulement différente.

Stella CHARLES demande quelles sont les actions mises en place par l'université.

Lydie ANCELOT précise que l'université est actuellement dans une phase de travail collectif avec les directions de composantes, en adoptant une approche globale.

Stella CHARLES précise qu'elle entend la mobilisation de la présidente mais que les étudiants ne sont pas au courant de ces actions et ne disposent d'aucune information susceptible de les rassurer. Elle souligne que les blocages ne sont pas faits par plaisir mais qu'ils sont la seule solution trouvée par les étudiants pour montrer leur mobilisation.

Lydie ANCELOT indique que plusieurs délégations d'étudiants ont été reçues par la présidence de l'université.

Stella CHARLES précise qu'il a fallu insister pour que des délégations d'étudiants soient reçues, et demande à ce que les politiques viennent vers les étudiants afin de travailler sur une solution.

Lydie ANCELOT demande ce qui est entendu par « venir vers les étudiants », rappelant que la porte n'a jamais été fermée, que la gouvernance est à l'écoute de la parole étudiante.

Béatrice BLOCH indique que l'université semble engagée, puisqu'un bandeau « université en danger » est affiché sur le site internet de l'université, ce qui montre bien sa mobilisation. Elle demande pourquoi l'établissement n'a pas opté pour le mouvant : « université morte » comme d'autres l'ont fait.

Lydie ANCELOT précise que cette question ne relève pas de la CFVU et ajoute qu'une délégation est actuellement reçue par la Présidente et que celle-ci répondra à cette question si elle est évoquée.

Béatrice BLOCH demande à ce qu'une journée par semaine soit banalisée afin que les mobilisations soient possibles.

Lydie ANCELOT indique que cette décision n'est pas du ressort de la CFVU.

Mikael PECYNA revient sur la communication des actions mise en place, il rappelle que le rôle des étudiants élus est de représenter les étudiants mais aussi de se faire le relais de ce qui se passe au sein des instances.

Sandrine GIL revient sur les éléments avancés par **Béatrice BLOCH** et indique que le bâtiment de psychologie est bloqué quotidiennement. Elle souligne un paradoxe dans les demandes formulées. Elle constate également que les étudiants en psychologie ne sont pas mobilisés, ayant été confrontés aux blocages qui les empêchent d'accéder aux cours, ce qui les a dissuadés de revenir sur le campus. Elle insiste sur le fait que cette situation accentue les inégalités entre les étudiants, certains n'ayant plus accès aux enseignements.

Lydie ANCELOT remercie tous les élus pour ces prises de parole.

Leny CARIDNEAU intervient sur le sujet des enjeux environnementaux et sociaux il précise que ces derniers sont importants pour l'AFEP qui souhaite que cette thématique soit prioritaire pour l'université et qu'elle soit développée.

Lydie ANCELOT rappelle que ces thématiques faisaient partie de ses engagements lors de son élection. Elle souligne que l'intégration du DDRS dans les diplômes est essentielle. Des actions telles que le Printemps durable visent à sensibiliser, mais l'objectif de l'université est de mettre en place une véritable stratégie sur ce sujet. Le schéma directeur DDRS est en cours de finalisation afin d'être validé par les instances compétentes. Concernant la formation, un travail a déjà été mené avec les assesseurs pour introduire un module construit en interne. Cette démarche s'inscrit également dans un cadrage ministériel qui impose la mise en place de ce module dans toutes les formations de premier cycle d'ici 2025.

5- Présentation du calendrier de l'offre de formation nationale :

Un point est réalisé dans le cadre de cette CFVU aux élus concernant le calendrier de l'offre de formation nationale. **Lydie ANCELOT** rappelle la nécessité de travail précis, fait d'aller-retour avec les composantes, amenant à un temps incompressible pour pouvoir fiabiliser les données en vue de la CFVU du 03 avril et mise à disposition de l'ensemble des documents aux élus en amont.

Lydie Ancelot laisse la parole à **Sophie MAZARS** et **Lise CHEVALIER** afin de présenter les différents éléments relatifs à ce calendrier.

Les différents niveaux de l'offre de formation sont ainsi présentés :

- Niveau 1 : Architecture de l'offre de formation. Il s'agit de la déclinaison par niveau de diplôme, des mentions et de leurs parcours
- Niveau 2 : Maquette de formation. Il s'agit de l'organisation temporelle (année, semestre) et pédagogique (UE, nom, volume, et modalités des enseignements constitutifs des UE).
- Niveau 3 : Modalités de contrôle des connaissances (MCC). Il s'agit de la description des évaluations et des règles de calcul pour l'acquisition de chaque UE.
- Niveau 3 bis : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC). Il s'agit de la description des évaluations et des règles de calcul pour l'acquisition de chaque compétence et blocs de compétences (référentiel de compétences, chainage, pondération)

Il est également mentionné que la construction de l'offre de formation s'articule autour de différents processus et sous-processus :

- Définir l'architecture de l'Offre de formation
- Garantir le respect des cadrages nationaux et établissement (vote des maquettes, MCC et MCCC en CFVU)
- Calculer le coût prévisionnel en heure de l'offre de formation
- Affer l'APC (Approche Par Compétences)
- Publier l'offre de formation sur le site
- Alimenter les fiches des service enseignants

Le calendrier de l'offre de formation est également présenté, intégrant notamment la remontée des modifications Niv. 1 de l'offre 25-26 (dont alternance) ; la campagne de modification de l'offre de formation (Niv. 2, 3 et 3 bis), la validation des maquettes en conseil de composantes et remise des documents APC ainsi que la vérification de la complétude et la cohérence du cadrage.

Clarisse VANDERBROUCK demande ce qui se passe actuellement avant la validation en CFVU le 3 avril.

Sophie MAZARS répond que la période actuelle est une phase d'analyse de toutes les formations. Cette analyse met en évidence tout ce qui est en lien avec le cadrage. Pour le moment il s'agit de détecter les potentielles anomalies.

Lydie ANCELOT précise que cette période de 3 mois se décompose en plusieurs moments, l'objectif étant que les élus aient des documents fiabilisés au regard du cadrage. Elle précise que d'année en année le travail en termes de fiabilisation est de plus en plus fin et efficace mais aussi complexe .

Clarisse VANDERBROUCK demande si cela sous-entend que des choses votées ne seront pas exactement dans le cadrage pour des raisons pédagogiques.

Lydie ANCELOT indique qu'il est possible d'avoir des formations ayant des spécificités qui ne correspondent pas à 100% au cadrage général mais précise que des demandes sont formulées auprès des assesseurs concernés pour obtenir des arguments relatifs à ces spécificités.

Sophie MAZARS souligne que chaque année une copie est faite de ce qui a été voté à l'année N-1.

Catherine ESPECEL se questionne sur l'impossibilité d'intégrer plusieurs établissements d'accueil dans le paramétrage d'Axeis.

Grégory MOUSSERION indique qu'Axeis n'est pas en lien avec Ametys mais qu'en effet il n'y a pas de solution technique aujourd'hui, il faut donc établir autant de conventions de stage que d'établissements d'accueil.

→ **Départ de Laurent DESESSARD, passage à 31 voix.**

6- Pour délibération : élection de quatre élu(e)s étudiant(e)s membres de la CFVU au conseil du service de santé étudiante ;

Les candidats pour le conseil SSE sont :

Titulaires :

- Lola WOJTAS
- Titouan MOSSANT

Suppléants :

- Dorian TRIPONEL
- Marie-Pierre CAPOA

Lydie ANCELOT remercie les étudiants et étudiantes pour leur investissement.

Délibération n° CFVU 20250306 02 - Election de quatre élu(e)s étudiant(e)s membres de la CFVU au conseil du service de santé étudiante ;

Sont élu(e)s par les membres de la CFVU présent(e)s ou représenté(e)s :

- Mme Lola WOJTAS
- M Titouan MOSSANT
- M Dorian TRIPONEL
- Mme Marie-Pierre CAPOA

Décompte des voix : 13

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° CFVU 20250123_04 : Droits d'inscription à partir de 2025-2026 pour les auditeurs libres :

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

**Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 29**

**Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 3**

Prochaine CFVU, **le jeudi 03 avril 2025 à 14h00 (horaire à confirmer)**

La séance se termine à 16h58

La Présidente de la CFVU,

Lydie ANCELOT



Projet CR CFVU 06/03/2025 soumis à validation CFVU 03/04/2025

7- Pour délibération : liste des formations locales 2025-2026 ;

Lydie ANCELOT rappelle que chaque année la liste des formations locales fait l'objet d'un vote en CFVU pour délibération avant passage au CA concernant les fiches financières des formations concernées.

À titre de comparaison avec l'année 2024-2025, l'offre de formation locale comprend la création de 6 nouvelles formations :

- le diplôme universitaire d'économie de la santé
- la préparation à l'agrégation interne d'espagnol
- le DU Métiers de l'enseignement : préparation au CRPE
- le DIU Infirmiers pour le bon usage des anti-infectieux
- le DIU Prise en charge du cancer du sein
- le DIU Neuroréanimation

Zakariae MELOUKI demande comment s'opère la répartition financière dans le cadre des diplômes inter-universitaire.

Lydie ANCELOT indique qu'il n'y a pas de règle unique en matière de DIU, c'est donc lors du conventionnement que la répartition financière est définie.

Béatrice BLOCH demande si la préparation à l'agrégation d'espagnol est nouvelle.

Lydie ANCELOT indique que sous forme de DU oui.

→ **Départ Laurianne FORTE, passage à 30 voix.**

Délibération n° CFVU 20250306 03 - Liste des formations locales 2025-2026 ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

8- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : droits d'inscription à partir de 2025-2026 pour les auditeurs libres

Lydie ANCELOT mentionne le contexte de ce vote : le tarif des auditeurs libres est soumis tous les ans à la CFVU. Le statut d'auditeur libre permet à toute personne intéressée de s'inscrire à l'université pour y suivre des cours, sans condition préalable de scolarité ou d'examen.

Les auditeurs libres assistent aux cours magistraux dans la limite des places disponibles. En revanche, ils ne peuvent pas assister aux TP (travaux pratiques) et aux TD (travaux dirigés) et ne passent pas les examens correspondant aux cours. Ils ne peuvent recevoir aucune attestation de niveau ou d'assiduité.

Ce statut ne permet pas de bénéficier des avantages accordés aux étudiants (bourses, logement en cité universitaire, sécurité sociale étudiante, carte d'étudiant, ...). Les auditeurs libres s'acquittent **des frais d'inscription. Ce tarif n'ayant pas été révisé depuis plusieurs années, il est proposé qu'il soit indexé sur le tarif national du grade de licence, afin également de correspondre à la moyenne nationale et ainsi permettre sa mise en place annuelle sans passage au vote chaque année.**